

## JAMAÏQUE

**Date des élections:** 29 février 1972

### **But de la consultation**

Il s'agissait de renouveler intégralement la Chambre des Représentants dont les membres avaient été élus en 1967 et étaient arrivés au terme de leur mandat.

### **Caractéristique du Parlement**

Le Parlement jamaïcain est bicaméral.

Le Sénat est composé de 21 Sénateurs nommés par le Gouverneur général: 13 sur l'avis du Premier ministre et 8 sur l'avis du Chef de l'opposition.

La Chambre des Représentants est composée de 53 membres élus.

Chaque législature dure 5 ans à dater de la première séance de la première session.

### **Système électoral**

Pour pouvoir participer aux élections à la Chambre des Représentants, il faut être citoyen jamaïcain, résider en Jamaïque au moment de l'inscription sur les registres électoraux ou bien être citoyen d'un autre pays du Commonwealth à ladite date et durant les 12 mois qui ont immédiatement précédé celle-ci, avoir atteint l'âge de 21 ans et être inscrit sur les registres électoraux. Les personnes condamnées à mort ou qui purgent une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à 6 mois, les personnes condamnées pour fraude électorale et celles exerçant certaines activités en rapport avec les élections proprement dites ne peuvent pas être inscrites sur les registres électoraux.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection législative ; l'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Pour pouvoir briguer un siège de Sénateur ou de Représentant, il faut être citoyen du Commonwealth, être résident permanent en Jamaïque durant les 12 mois qui ont immédiatement précédé la nomination ou la désignation, et être âgé de 21 ans au moins. Les fonctionnaires, les juges des tribunaux supérieurs, les membres des forces armées (sauf exception) et les personnes ayant fait allégeance à un Etat étranger ou parties à certains contrats gouvernementaux ne sont pas éligibles; il en est de même des malades mentaux, des faillis, des personnes condamnées à mort ou bien celles qui purgent une peine d'empri-

sonnement égale ou supérieure à 6 mois. En ce qui concerne les candidatures aux élections à la Chambre des Représentants, ne sont pas admises celles des personnes occupant déjà un siège de Sénateur, ou exerçant une activité ayant un rapport direct avec les élections ou encore condamnées pour fraude électorale. Les fonctions de Président et de Vice-président de la Chambre des Représentants sont incompatibles avec celles de Ministre ou de Secrétaire parlementaire. Il en est de même pour la Présidence et la Vice-présidence du Sénat.

La Chambre des Représentants fixe le nombre de ses membres et la limite de chaque circonscription. Le nombre actuel des circonscriptions est de 53.

Les Représentants sont élus à raison de 1 par circonscription au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

En cas de vacance à la Chambre des Représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Les sièges vacants au Sénat sont pourvus par désignation faite par le Gouverneur général sur avis du Premier ministre ou du Chef de l'Opposition, selon le cas.

#### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections de 1972 se sont essentiellement jouées entre le Parti jamaïcain du Travail (JLP), vainqueur des élections de 1962 et de 1967, et le Parti national du peuple (PNP). Les deux partis présentaient des candidats dans chacune des 53 circonscriptions. Cinq parmi les 111 candidats n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre des partis, mais aucun d'eux n'a été élu. L'un des membres élus a démissionné du JLP et est devenu indépendant.

Le JLP, principalement soutenu dans les zones rurales, a mené sa campagne en s'appuyant sur ses 10 années d'administration, au cours desquelles le produit national brut jamaïcain, stimulé par un boom dans les deux principales industries du pays, à savoir l'exploitation de la bauxite et le tourisme, a presque doublé. Le PNP, avec un programme légèrement plus à gauche, s'est attaqué à l'ampleur du chômage (20-25 %) et à l'accroissement de la criminalité ; il a en outre plaidé en faveur d'une « restructuration » de l'économie, notamment pour une plus grande participation locale aux compagnies étrangères d'aluminium qui exploitent la principale ressource de la Jamaïque, la bauxite.

La campagne a été plus calme qu'en 1967 mais encore marquée par des troubles pendant la soirée du dépouillement. Le PNP, en obtenant 37 sièges sur les 53 à la Chambre des Représentants, a gagné 18 sièges auparavant occupés par des membres du JLP.

M. Michael Manley, de Kingston, Chef du PNP, a prêté le serment de Premier ministre de Jamaïque le 2 mars 1972.

**Données statistiques***1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants*Suffrages valablement exprimés. . . . . **473 118**

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges à la Chambre des Représentants	
Parti national du peuple	53	267 655	56,57	37
Parti jamaïcain du travail	53	204 483	43,22	15
Parti démocrate chrétien	1	47	<b>0,01</b>	—
Indépendants . . . . .	4	933	0,20	1
				53

*2. Répartition des Représentants par sexes*

Hommes

Femmes

**2**

53